

RÉFLEXION SUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT DANS LES COURS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

La Commission Permanente N°3 du Conseil Economique et Social, chargée des Affaires Sociales et de l'Éducation, au titre des études de cette année 2017, s'est intéressée à la problématique de la qualité de l'enseignement dans les cours primaire et secondaire en République du Bénin.

Par Igor Cécilio de SOUZA & Aimée TINGLINSOU AFADJINOU

Assistants Commission Permanente n°3 du CES

Le système éducatif béninois, malgré les diverses réformes qu'il a connues, se trouve encore en crise profonde, compromettant l'avenir des enfants. En effet, les différents acteurs de l'éducation qui se sont succédés dans notre pays et même les Etats Généraux de l'Éducation (EGE) organisés en octobre 1990, n'ont malheureusement pas pu trouver la thérapie qu'il faut pour régler les problèmes de notre système éducatif. A la suite des EGE, il y a eu en 1993, le glissement vers la réforme des curricula qui a conduit à l'introduction des Nouveaux Programmes d'Études (NPE) dont la mise en œuvre de la méthode appelée « Approche Par les Compétences (APC) » a été effective à partir de 2001, avec l'appui financier de l'USAID.

Dans l'exécution des nouveaux programmes, des insuffisances ont été relevées, ce qui a conduit à l'organisation du premier forum relatif à l'éducation qui s'est tenu du 12 au 16 février 2007, forum assorti des mesures correctives aux NPE et à l'APC. C'est dans le même contexte que le Conseil National de l'Éducation (CNE) a été créé en avril 2009. Il s'est employé à identifier les principaux

défis auxquels est confrontée l'éducation au Bénin. Suite au constat de l'échec des mesures correctives et aux nombreux chantiers ouverts sans succès par le CNE et face à la gravité de la crise dans le secteur de l'éducation, un deuxième forum a été organisé les 17, 18 et 19 décembre 2014, en vue de passer au peigne fin les défis et enjeux de l'éducation et de prendre une bonne fois pour toutes, les décisions qui s'imposent. Grâce à toutes ces actions, le système éducatif béninois a connu quelques progrès qu'il est important d'évoquer.

LES PROGRES REALISES

Le système éducatif béninois connaît depuis les années 1990 un développement quantitatif qui s'est accru à travers la création de nombreuses écoles et de nombreux collèges (publics et privés). Il a connu un accroissement de ses effectifs depuis la décision prise par le Gouvernement en 2006 de rendre gratuits les enseignements maternel et primaire. Cette massification des effectifs du primaire s'explique par le développement du

préscolaire (le nombre d'enfants préscolarisés a été quintuplé passant de 31.200 élèves en 2006 à 151.732 en 2015), de même que par les campagnes de sensibilisation : « toutes les filles à l'école » devenues « tous les enfants à l'école ». Ces différentes actions ont eu pour impact l'amélioration des indicateurs de performance du sous-secteur. En effet, entre 2006 et 2015, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est passé de 95,6% à 124,8%. Le taux de scolarisation des filles est passé de 44% à 47,5% (l'indice de parité de 0,82 à 0,98). Le Taux d'Accès s'est accru de 65% à 79,2%.

La scolarisation de tous ces élèves a nécessité la construction ou la réhabilitation et l'équipement de salles de classe, de même que le recrutement des enseignants pour améliorer les conditions d'apprentissage. Au niveau des enseignements maternel et primaire par exemple, le nombre d'enseignants recrutés entre 2006 et 2015 est de 9.854 soit une moyenne de 1.095 enseignants par an. Le nombre de salles de classe construites ou réhabilitées est de 12.979 au cours de la période considérée. A ces progrès





Des écoliers à la sortie des cours

réalisés, s'ajoutent la réouverture et la création de nouvelles ENI et des Ecoles Privées de Formation d'Instituteurs, et la décision prise en 2010 de ne recruter au poste d'enseignants que des candidats détenteurs de diplômes professionnels requis. Ainsi, l'actuel Gouvernement a recruté en décembre 2016, 7.033 enseignants à raison de 3.601 pour le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP) et 3.432 au profit du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP). Enfin, il faut noter la mobilisation par le Gouvernement de plus de sept (07) milliards de franc CFA pour l'approvisionnement des cantines scolaires à la rentrée scolaire 2017-2018. Toutefois, le secteur éducatif au Bénin connaît encore de multiples difficultés qui entravent son développement et l'empêchent de donner un enseignement de qualité.

LES DEFIS ET CONTRAINTES

Les principaux défis auxquels le système éducatif est confronté sont :

- l'importance des disparités

d'une région à l'autre en matière de scolarisation des enfants et de leur maintien à l'école ;

- l'insuffisance des infrastructures scolaires;
- le nombre insuffisant des enseignants ;
- la mauvaise répartition des ressources (matérielles, humaines et financières) ;
- la mauvaise perception de l'école par les parents d'élèves dans certaines localités (coût d'opportunité, mariage et grossesse précoces, pauvreté économique, etc.) ;
- la mauvaise gestion du temps scolaire (le temps scolaire est utilisé entre 40 et 60% pour les enseignements/apprentissages en raison du manque d'éthique chez certains enseignants, de la pénurie de salles de classe dans certaines écoles, de tables-bancs dans certaines classes et en raison des grèves intempestives) ;
- une formation initiale des enseignants peu adaptée et une formation continue à renforcer ;
- un encadrement pédagogique qui manque de ressources humaines (pénurie de Conseillers Pédagogiques et d'Inspecteurs) ;
- la formation initiale dans les ENS publiques et privées ;
- la lourdeur administrative dans le suivi de la carrière des enseignants ;
- l'existence et le fonctionnement d'un cadre d'échanges entre autorités et partenaires sociaux dénommé Conseil Sectoriel pour le Dialogue Social pour prévenir les crises et assurer un temps scolaire intégral aux apprenants

n'empêchent pas les grèves cycliques qui perdurent ;

- les enseignants de l'ETFP ne bénéficient plus de stage d'immersion en milieu professionnel en entreprise ;
- la mauvaise utilisation du corps de contrôle disponible faute de moyens financiers et roulants.

LES APPROCHES DE SOLUTIONS

Entre autres, il faut :

- l'amélioration de la qualité de l'enseignement dans notre pays. Elle passe nécessairement par la poursuite des efforts consentis par le Gouvernement pour redresser le secteur. De façon concrète il s'agira de réduire les disparités géographiques en ce qui concerne la création de nouvelles écoles, de poursuivre la construction/réhabilitation des salles de classe et de recruter suffisamment d'enseignants pour combler le déficit actuel et avoir spécifiquement pour les enseignements maternel et primaire, autant de classes que d'enseignants.

La mise en place effective et à temps des subventions au niveau des écoles pour leur permettre de mieux fonctionner de même que l'amélioration de l'encadrement pédagogique des enseignants par le recrutement des inspecteurs et la réorganisation de la carte pédagogique sont autant de mesures à prendre pour corriger les tares que traînent actuellement notre système éducatif.

- la révision des curricula des écoles de formation des enseignants (ENI, ENS et ENSET) ainsi que le conditionnement de leur accès à un concours d'entrée (ENI et ENS) sans occulter le renforcement de l'effectif du corps de contrôle (Inspecteurs et Conseillers Pédagogiques).■